

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 30 janvier 2023

Délibération n° DE_2023_011

Date de la convocation : 26/01/2023

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAÏLLE (CD 24), Daniel BARBE (CD 33)

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Pierre CAMANI (CD 47), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33)

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Rehausse lac de la Ganne : études emprunts prêt relais de 1 565 000.00 €

Monsieur le président rappelle que pour réaliser la rehausse du lac de la Ganne, qu'un prêt relais est nécessaire dans l'attente du versement des aides et du FCTVA.

Des demandes ont été faites auprès du Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque des territoires.

Ci-dessous le plan de financement proposé :

Estimation CACG actualisation octobre 2022

Evaluation des dépenses d'investissement (Euros HT)	Montant HT	Montant TTC
Etudes techniques et réglementaires+ frais enquête publique (141576,35 HT déjà financé)		
Maitrise d'oeuvre avec PRO	102 000,00	
Travaux rehausse, hors prises d'eau étagées	1 089 375,00	
Prise d'eau étagées avec changement vanne de fond	327 415,00	
Achat Foncier (+frais notaire +SAFER) + opération de bornage+ pêche sauvegarde	110 000,00	
Contrôle géotechnique externe phase travaux+ Coordination hygiène et sécurité	17 000,00	
COUT TOTAL Projet par barrage	1 645 790,00	1 974 948,00
COUT TOTAL Projet par barrage financé par la Région/FEADER	1 586 712,96	
Evaluation des recettes d'investissement	GANNE +	
Participations CD 47 (15%)	194 200	
Subventions prévisionnelles (50%/80% Région/ou fonds européens)	1047230	
Autofinancement (Euros HT)	404 360	
TVA (20%)	329 158	
intérêts Prêt relais FCTVA (2 ans) au taux de 2 %	7 338	
FCTVA (16,404% sur le montant TTC)	323 970	
TVA non récupérable	5 188	
Autofinancement total (avec intérêts Prêt relais FCTVA + TVA non récupérée)	416 886	
Hypothèse de durée de remboursement	20,00	
Hypothèse de taux d'intérêt	4,00%	
Montant charges d'investissement mensuel	2526	
Montant des charges annuelles d'investissement /an	30 312,00	
EXCEDENT GESTION REALIMENTATION CA 2020	40495	
RESULTAT	10183	

La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont répondu :

Banque	durée	taux	Marge	nature du taux	frais	montant
Crédit Agricole	2	3,327%	0,66%	taux floore	1 930,00 €	1 930 000,00 €
Caisse Epargne	2	3,85%	0	fixe	1 300,00 €	1 565 000,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- De retenir la Caisse d'Epargne pour :
 - un prêt relais de 2 ans intitulé "Crédit relais",
 - taux fixe de 3.85 %,
 - type d'amortissement : In fine,
 - périodicité : Trimestrielle,
 - frais de dossier 1 300.00 €,
 - Montant de l'échéance hors assurance : 15 063.13 €
- D'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 02 février 2023 et publié ou notifié le 02 février 2023
--

Le président,
Stéphane FARESIN

